



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST  
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition  
de travaux scientifiques  
11C1, Phase III  
Place du Portage  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title-Sujet</b> MAESTRO	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7714-145859/A	<b>Date</b> 2014-07-30
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7714-145859	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b>	
<b>File No. - N° de dossier</b> 052ss.W7714-145859	<b>CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 2014-08-21</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B</b>  Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Brooke Taylor	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 052ss
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 819-956-1674	<b>FAX No. - N° de FAX</b> 819-997-2229
<b>Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction :</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : Voir au présent

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein - Voir au présent	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de telephone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b>  <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7714-145859/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7714-145859

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  
052ss.W7714-145859

Buyer ID - Id de l'acheteur  
052ss  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## LETTRE D'INTÉRÊT

TITRE: MAESTRO

### TABLE DES MATIÈRES

1. Objet
2. Contexte
3. Exigences
4. Stratégie d'acquisition
5. Journée de l'industrie
6. Recommandations de l'industrie
7. Sécurité
8. Examen de la lettre d'intérêt
9. Absence d'obligation
10. Date de clôture
11. Autorité contractante

#### **Pièces jointes:**

Pièce jointe 1 – Entente de participation aux règles d'engagement

Pièce jointe 2 – Questions de mobilisation de l'industrie

## 1. OBJET

La présente lettre d'intérêt vise à recueillir des renseignements auprès de l'industrie sur son intérêt à l'égard de la production et de la livraison de systèmes qui répondent aux exigences concernant le système distribué et en réseau des Forces armées canadiennes comportant une capacité multifonctionnelle et dynamique de détection, de brouillage et de communication (projet MAESTRO), et sur les capacités dont elle dispose pour s'en acquitter. Elle vise aussi à permettre à l'industrie de donner son point de vue sur la stratégie d'acquisition.

## 2. CONTEXTE

L'Armée a publié Opérations terrestres 2021 afin d'atténuer l'imprévisibilité des conflits futurs et de préparer l'Armée à faire face aux obstacles qu'elle devra surmonter à l'avenir. Opérations terrestres 2021 sert à orienter le développement de la Force terrestre de l'Armée de demain jusqu'en 2021. Ce document cadre explique comment des forces adaptables peuvent aborder les futures opérations terrestres en utilisant délibérément la dispersion et le regroupement en vue d'obtenir et de conserver l'avantage tactique sur des adversaires habiles et tout aussi adaptables. Dans cet environnement, la force terrestre contribuera considérablement à l'équipe interarmées réseautée grâce à sa production d'effets intégrés dans le cadre d'opérations adaptables et dispersées (OAD). Le concept d'emploi de la force utilisé afin de mettre sur pied l'Armée de demain repose sur l'hypothèse que l'Armée canadienne continuera de mener la guerre terrestre dans un contexte d'intervention interarmées, interorganisationnel et multinational<sup>1</sup>.

De plus, l'Armée canadienne procède aux premières étapes de son rééquipement et de sa réorientation en vue de futures opérations. La guerre en Afghanistan a entraîné de nombreux changements organisationnels et techniques quant à la capacité en matière de guerre électronique de l'Armée. En 2005, il est devenu manifeste que les engins explosifs improvisés (EEI) constituaient la menace la plus grave pour les soldats canadiens en Afghanistan. Par conséquent, il a fallu produire un besoin opérationnel d'urgence (BOU) portant sur l'achat de contre-mesures électroniques (ECM) en tant que mécanisme de protection de la Force dans le cadre de la lutte contre les EEI. Au cours de la même période, le COMFEC a demandé à l'Armée de doubler ses ressources de détection en matière de guerre électronique (GE), faisant passer le nombre de détachements de deux à quatre, ce qui a entraîné une sollicitation considérable des ressources de l'Armée. De plus, selon l'entraînement menant au niveau de préparation élevé, les opérations récentes et les estimations quant à l'environnement opérationnel de l'avenir de l'Armée ont permis de relever certaines lacunes au sujet de la capacité actuelle de GE de l'Armée qui pourraient mettre en péril les opérations futures de soutien en GE de l'Armée. En outre, l'occasion se présente d'harmoniser les projets et de prioriser le travail afin de produire une capacité pour l'Armée sans nuire au Plan d'investissement de celle-ci. Ainsi, le programme de guerre électronique de l'Armée peut démarrer à temps pour combler les lacunes relevées dans tous les aspects de la GE. À cet effet, la feuille de route de l'Armée canadienne en matière de GE, qui était liée à plusieurs projets d'immobilisations, notamment CEMA 74 et CEMA 77, a fait l'objet d'une fusion dans le cadre du projet de modernisation du système de GE.

Les conditions créées par la combinaison de la réorganisation de l'Armée et du concept des ODA sont propices à la recherche de solutions visant à réduire les besoins en ressources tout en produisant une capacité intégrée dans le cadre du projet de modernisation du système GE. Le Projet de démonstration de technologie (PDT) MAESTRO a pour but de fournir une orientation à l'aide de démonstrations de bon nombre d'éléments essentiels, notamment les ressources de soutien électronique (SE), d'attaque électronique (AE) et de réseau réparti.

Ce projet vise à faire la démonstration de technologies qui permettront au guerrier moderne de réaliser des manœuvres et des opérations dans le spectre électromagnétique (EM) tout en assurant l'appui des OAD.

---

<sup>1</sup> Opérations terrestres 2021, Opérations adaptables et dispersées, Le concept d'emploi de la force de l'Armée de Terre canadienne de demain, 2007

---

Les études réalisées à ce jour laissent entendre que l'intégration de ces types de capacité dans une seule plateforme pourrait modifier et améliorer considérablement la façon dont l'Armée canadienne mène ses opérations dans les environnements hostiles tout en réduisant, dans l'ensemble, les coûts du cycle de vie.

Parmi les ressources clés, on comptera du matériel de captage et de communications léger et réparti (dans des environnements électromagnétiques défavorables) ainsi que du matériel de brouillage, le tout présenté dans une seule plateforme intégrée. Le concept du PDT MAESTRO comprend une capacité réseautée répartie, résistante et interopérable, qui permet de réduire l'effectif nécessaire pour appuyer une voie d'intégration et de gestion des renseignements contribuant au cycle décisionnel du commandant. De plus, il permet de résoudre bon nombre de problèmes classiques quant à l'intégration physique, notamment en ce qui concerne la puissance, le poids, le volume et l'emplacement des antennes, qui surviennent avec les systèmes indépendants. Bien que le PDT porte surtout sur l'utilisation mobile à bord d'un véhicule terrestre, l'objectif est de créer une certaine flexibilité et une certaine extensibilité aussi bien sur le plan du matériel physique que de la fonctionnalité, et d'offrir ainsi une combinaison de capacités pouvant satisfaire les exigences des systèmes, qu'ils soient portables, sur plateforme ou fixes, tout en réduisant les exigences quant à l'instruction et au soutien.

### 3. EXIGENCES

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de développer des ressources de prochaine génération qui sont axées sur l'intégration de modules multifonctionnels dans une plateforme intégrée afin de maximiser la capacité et de prévenir les interférences au cours d'opérations dans le spectre à l'aide d'un environnement réseauté et réparti. Ce projet porte particulièrement sur le développement de ressources de la troisième génération à l'aide de l'approche du système de systèmes qui comprendra de multiples applications dans une plateforme matérielle de radio logicielle (RL) qui offre une capacité de soutien électronique (SE), d'attaque électronique (AE) et de liaison de données tactiques visant à assurer une interopérabilité solide dans des environnements EM contestés et non contestés.

Le projet comportera deux volets : un élément essentiel à prix fixe et une autorisation de tâche de recherche et d'appui techniques (TIES).

Les livrables proposés dans le cadre de l'élément essentiel comprennent, notamment :

- deux plateformes matérielles de RL afin d'appuyer les essais répartis et en réseau;
- des applications de système, entre autres :
  - une application de capteurs de SE;
  - une application d'EA aux fins de protection de la force dans des environnements de menace asymétrique;
  - une application de réseau de données tactiques afin d'appuyer les communications de courte portée à grande bande passante;
- l'outil de planification de mission.

Les livrables dans le cadre de l'autorisation de tâche peuvent comprendre, notamment :

- une plateforme matérielle de RL supplémentaire afin d'appuyer les essais répartis et en réseau;
- d'autres applications de système pour, entre autres :
  - la géolocalisation;
  - l'attaque électronique offensive;
  - l'interface pour communications à longue portée;
  - le schéma de fusion de données.

### 4. STRATÉGIE D'ACQUISITION

---

Il se pourrait que le Canada publie une demande de propositions (DP) concurrentielle sur les travaux requis. Sur demande auprès de l'autorité contractante, la présente lettre d'intérêt sera accompagnée de l'ébauche de la DP.

Il est prévu qu'au terme du processus de DP, un contrat d'une durée de trois (3) ans, assorti de trois (3) périodes d'option d'une (1) année chacune, sera attribué. Ces périodes d'option ne concerneront que le volet de l'autorisation des tâches.

## 5. JOURNÉE DE L'INDUSTRIE

Le Canada prévoit organiser une séance d'information d'une journée à l'intention de l'industrie, afin de donner à celle-ci des renseignements généraux sur le projet de marché MAESTRO et d'obtenir ses commentaires sur l'ébauche de la DP. À la suite de cette séance, il tiendra des séances individuelles. Ces deux activités se tiendront dans la région d'Ottawa, à une date et à un endroit à déterminer. Les conditions qui s'appliquent à ce processus de consultation sont énoncées dans la Pièce jointe 1 – Entente de participation aux règles d'engagement.

En vue des rencontres individuelles, les représentants de l'industrie sont invités à formuler par écrit leurs commentaires et leurs recommandations sur l'ébauche de la DP et sur tout autre sujet dont ils voudraient discuter.

Le Canada analysera les commentaires de l'industrie, en fera le résumé et diffusera les réponses sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

Conformément à la pièce jointe 2, on demande aux répondants d'indiquer dans leur réponse à la lettre d'intérêt s'ils ont l'intention de participer à la Journée de l'industrie et aux séances individuelles correspondantes. Une fois que le ministère de la Défense nationale aura reçu toutes les réponses, l'autorité contractante enverra une invitation officielle à toutes les parties intéressées, comprenant les détails relatifs aux activités.

Il n'est pas nécessaire de participer à la Journée de l'industrie pour soumettre une réponse à une éventuelle DP subséquente.

## 6. RECOMMANDATIONS DE L'INDUSTRIE

Les recommandations qui ne visent pas à limiter la concurrence ou à privilégier une option ou une entreprise en particulier seront prises en considération. Cependant, le Canada a le droit d'accepter ou de rejeter toute recommandation.

## 7. SÉCURITÉ

7.1 Le devis du projet MAESTRO comprend des renseignements classifiés pouvant atteindre le niveau SECRET, renseignements qui figurent dans l'appendice 2 de l'énoncé des travaux de la DP. Pour obtenir cet appendice, les fournisseurs doivent donner :

- le nom de leur entreprise;
- Nom des personnes (toutes les personnes qui auront accès aux documents protégés);
- l'adresse de l'établissement;
- le numéro de téléphone;
- le numéro de télécopieur;
- l'adresse de courriel;
- Numéro de la cote de sécurité du Programme de la sécurité industrielle.

7.2 **Seuls des citoyens de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis peuvent avoir accès aux renseignements et aux biens CLASSIFIÉS**, et ils doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET que la Direction de la sécurité industrielle canadienne de TPSGC leur a accordée ou a approuvée. Les autorisations de sécurité nécessaires devraient être demandées par l'intermédiaire de l'autorité contractante.

## 8. EXAMEN DE LA LETTRE D'INTÉRÊT

Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires, aux fins de précision, au cours de l'examen des réponses à la présente lettre d'intérêt, et (ou) d'envisager une modification subséquente de la réponse formulée par un répondant.

Aucun paiement ne sera versé à l'égard des frais que le soumissionnaire aura engagés pour préparer et présenter sa réponse à la présente lettre d'intérêt. Le soumissionnaire assumera seul les frais engagés pour préparer et présenter sa réponse, ainsi que les frais liés à l'évaluation de ladite réponse.

## 9. ABSENCE D'OBLIGATION

La publication de la présente lettre d'intérêt n'oblige pas le Canada à lancer un appel d'offres subséquent et ne l'engage pas, juridiquement ou de toute autre façon, à conclure une entente quelconque ou à accepter les suggestions présentées.

Le processus de consultation de l'industrie n'est pas un appel d'offres, et aucun contrat ne s'ensuivra.

Les répondants potentiels sont avisés que toute information transmise au Canada en réponse au processus de consultation de l'industrie pourra servir au Canada pour l'élaboration d'une demande de propositions concurrentielle. En revanche, le gouvernement n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt, ni d'en tenir compte dans aucun document connexe, notamment une DP.

## 10. DATE DE CLÔTURE

Les réponses à la présente lettre d'intérêt doivent être envoyées directement à l'autorité contractante au plus tard à la date de clôture indiquée à la page 1 de la lettre d'intérêt.

## 11. AUTORITÉ CONTRACTANTE

Toutes les demandes de renseignements et autres communications liées à la présente demande de renseignements doivent être adressées à l'autorité contractante :

Brooke Taylor  
Chef d'équipe d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction de l'approvisionnement en travaux scientifiques  
11, rue Laurier,  
Gatineau (Québec)  
K1A 0S5

TÉLÉPHONE: 819-956-1347

Courriel : [brooke.taylor@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:brooke.taylor@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

---

## PIÈCE JOINTE 1 ENTENTE DE PARTICIPATION AUX RÈGLES D'ENGAGEMENT

Un des principes fondamentaux de la consultation auprès de l'industrie est qu'elle est réalisée avec le plus haut degré d'impartialité et d'équité entre toutes les parties. Aucune personne ou organisation ne peut jouir ou paraître avoir joui d'un avantage inusité ou injuste par rapport aux autres.

### MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus consultatif. Afin d'encourager un dialogue ouvert, les participants conviennent de ce qui suit :

- a. Ils doivent discuter des différents points de vue concernant le projet de MAESTRO et fournir des solutions positives aux problèmes soulevés. Tous les participants doivent avoir l'occasion de faire part de leurs idées et suggestions.
- b. Ils NE doivent PAS révéler aux MÉDIAS et aux JOURNAUX des renseignements concernant le projet de MAESTRO pendant que le processus de consultation est en cours. Toutes les questions des médias doivent être transmises au Bureau des relations avec les médias de TPSGC, au 819-956-2313.
- c. Les médias ne peuvent pas participer à la Journée de l'industrie ni aux rencontres individuelles.
- d. Le Canada n'a aucune obligation de publier une DP ou de négocier un quelconque marché pour toute phase du projet de MAESTRO.
- e. Tout au long du processus de consultation de l'industrie, l'ensemble des questions de l'industrie, des échanges d'information et de la rétroaction de l'industrie doit être fourni par écrit à l'autorité contractante. En vertu et sous réserve de la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R., 1985, ch. A-1 et de toute autre exigence législative ou loi, tous les renseignements de tiers fournis par un participant et désignés clairement comme « exclusifs » ne seront ni communiqués ni divulgués.
- f. Les renseignements recueillis auprès de l'industrie seront résumés et communiqués à tous les participants.
- g. S'il publie une DP, le Canada doit en établir, à son gré, toutes les modalités.
- h. Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou entreprise pour participer au processus de consultation.
- i. Toutes les demandes de renseignements concernant l'approvisionnement dans le cadre du projet de MAESTRO doivent être transmises à l'autorité contractante.
- j. La participation au présent processus de consultation de l'industrie ne sera pas obligatoire pour toute DP subséquente. Aucun groupe ne sera exclu d'une DP subséquente sous prétexte qu'il n'est pas un participant.
- k. Les renseignements classifiés ne seront fournis qu'aux participants qui respectent les exigences en matière de sécurité indiquées dans l'ébauche de la demande de propositions. Les participants qui reçoivent des renseignements classifiés attestent qu'ils les traiteront conformément au Manuel de la sécurité industrielle qui se trouve sur le site Web suivant : <http://uat-iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/msi-ism/index-fra.html>.

- 
- l. Une ébauche de la DP sera offerte à l'industrie sur demande à l'autorité contractante. Une ébauche de la DP sera offerte en anglais. Si un soumissionnaire demande la version française de la DP, on fera la traduction et le soumissionnaire disposera du même nombre de temps pour élaborer sa réponse et participer à la séance individuelle. Si le Canada élabore une DP subséquente, elle sera publiée sur le SEAOG en français et en anglais.
  - m. À tout moment au cours du présent processus, le participant peut signifier à l'autorité contractante qu'il ne souhaite plus prendre part au processus de consultation de l'industrie. Dès que l'autorité contractante aura reçu l'avis du participant, celui-ci ne sera plus inscrit aux rencontres individuelles.
  - n. Si les participants refusent ou omettent de signer les règles d'engagement, ils seront exclus des rencontres individuelles et du processus d'examen de la version définitive de la DP. À cet égard, le présent accord d'engagement de l'industrie doit être signé par un agent dûment autorisé du participant.
  - o. Au plus deux (2) représentants de l'entreprise pourront assister à la séance en tout temps en raison de l'espace restreint.
  - p. Le processus de règlement des différends qui devra être suivi en cas de conflit pendant le processus de consultation est décrit dans les paragraphes qui suivent :

#### **Processus de règlement des différends**

- 1- Dans le cadre de discussions officieuses et de négociations de bonne foi, chaque partie doit faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends et les réclamations ou pour mettre fin à des controverses découlant de cet engagement, ou qui sont liés d'une quelconque façon à celui-ci.
- 2- Tout différend entre les parties découlant du présent processus, ou lié d'une quelconque façon à celui-ci, doit être réglé en suivant le processus décrit ci-dessous :
  - a. Tout différend doit d'abord être soumis au représentant du participant et au gestionnaire de TPSGC responsable de la participation de l'industrie. Les parties auront trois jours ouvrables pour régler le différend.
  - b. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 2a) ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au directeur de projet du participant et au directeur principal de TPSGC de la division responsable de la gestion de la participation de l'industrie. Les parties auront trois jours ouvrables pour régler le différend.
  - c. Si les représentants des parties indiqués au paragraphe 2b) ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être communiqué au président du participant et au directeur général de TPSGC, qui disposeront de trois jours ouvrables pour régler le différend.
  - d. Si les représentants des parties indiqués au paragraphe 2c) ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être communiqué au président-directeur général du participant et au sous-ministre adjoint de TPSGC, Direction générale des approvisionnements, qui disposeront de cinq jours ouvrables pour régler le différend.
  - e. Si les représentants des parties précisées au paragraphe 2d) ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, l'autorité contractante a cinq jours ouvrables pour rendre une décision par écrit. Cette décision doit comprendre une description détaillée du différend et les motifs de la décision. L'autorité contractante devra en remettre une copie signée au participant.

**Solicitation No. - N° de l'invitation**  
W7714-145859/A  
**Client Ref. No. - N° de réf. du client**  
W7714-145859

**Amd. No. - N° de la modif.**  
  
**File No. - N° du dossier**  
052ss.W7714-145859

**Buyer ID - Id de l'acheteur**  
052ss  
**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**

---

En signant ce document, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier l'entreprise mentionnée ci-dessous et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

Nom de l'entreprise (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Nom du représentant (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Titre ou poste (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
(J'ai le pouvoir de lier l'entreprise.)

Date : \_\_\_\_\_

---

## PIÈCE JOINTE 2

### QUESTIONS SUR LA PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE

Les questions contenues dans les sections suivantes visent à obtenir de la rétroaction d'intérêt pour le Canada et à aider les représentants de l'industrie à se préparer à la Journée de l'industrie. Nous ne nous attendons pas à obtenir une réponse pour chaque question ni à ce que les questions ou les sujets de discussion mentionnés soient les seuls abordés.

Les répondants sont encouragés à répondre aux questions sur la participation de l'industrie en format électronique (MS Word ou Adobe PDF de préférence, dans la mesure où la fonction de copier-coller et d'impression du texte n'est pas compromise de quelque façon que ce soit) au plus tard à la date de clôture indiquée dans la lettre d'intérêt ou lorsqu'ils s'inscrivent à la Journée de l'industrie, ou peu de temps après, selon ce qui sera demandé par le Canada.

#### Présentation des réponses

Il importe d'inscrire clairement sur toutes les soumissions la mention « Lettre d'intérêt – MAESTRO ». Le nom et l'adresse du répondant ainsi que le nom de la principale personne-ressource doivent figurer dans le courriel. Une copie électronique de la réponse, compatible avec MS Word 2003 ou en format PDF, doit être envoyée à l'autorité contractante par courriel à l'adresse suivante : brooke.taylor@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

La présentation de matériel promotionnel général est déconseillée, à moins qu'il ne renferme des renseignements d'intérêt. Dans ce cas, prière d'ajouter un renvoi au document promotionnel en question à l'endroit approprié dans la lettre d'intérêt.

Le Canada n'acceptera aucune présentation verbale.

Les réponses ne seront pas retournées.

Le nombre de pages de votre réponse n'est pas limité. Toutefois, la longueur de votre document ne devrait pas dépasser 15 pages en format lettre, imprimées recto verso.

#### Langue des réponses

Les réponses peuvent être fournies en français ou en anglais, au choix du répondant.

#### Paramètres des réponses

On rappelle aux répondants que la présente est une lettre d'intérêt et non une DP et que, de ce fait, ils ne devraient pas hésiter à faire part de leurs commentaires et de leurs préoccupations dans leur réponse.

Le Canada se réserve le droit de demander des éclaircissements à un répondant concernant les renseignements fournis en réponse à la présente lettre d'intérêt, que ce soit par téléphone, par écrit ou en personne.

#### Confidentialité

Les répondants sont priés de bien indiquer les éléments de leur réponse qui sont à caractère confidentiel ou exclusif. La réponse de chaque répondant demeurera confidentielle. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut

---

demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à toutes les parties intéressées.

### **SECTION 1 : RÉSUMÉ DES EXIGENCES ADMINISTRATIVES**

1. Veuillez indiquer votre intérêt à participer à la Journée de l'industrie et aux séances individuelles s'y rattachant.
2. Conformément à la pièce jointe 1, veuillez fournir une copie signée de l'Entente de participation aux règles d'engagement.
3. Dans l'éventualité où une DP serait publiée, veuillez estimer le temps nécessaire à l'élaboration d'une proposition de qualité.

### **SECTION 2: EXIGENCES**

1. Veuillez formuler un énoncé sur votre capacité de produire et de livrer les systèmes qui répondent aux exigences du projet MAESTRO.
2. Votre entreprise est-elle en mesure de respecter les délais prévus dans l'énoncé des travaux de l'ébauche de la DP? Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une estimation et une justification de la durée prévue.
3. Pouvez-vous proposer d'autres tâches cadrant avec la portée du projet MAESTRO que RDDC pourrait vouloir ajouter à la section sur l'autorisation des tâches de l'énoncé des travaux.
4. Y a-t-il des éléments de l'EDT qui ne sont pas clairs?

### **SECTION 3: PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Le Canada énonce-t-il clairement la façon dont il entend évaluer les propositions?
2. Faites des suggestions qui, selon vous, permettraient d'améliorer la procédure d'évaluation, y compris les critères d'évaluation et la méthode de sélection de l'entrepreneur.

### **SECTION 4: BASE DE PAIEMENT**

1. Veuillez indiquer si, selon vous, le financement maximal qui est prévu dans l'ébauche de la DP à l'égard de la composante principale suffit à la satisfaction du besoin.
2. Votre entreprise peut-elle composer avec les contraintes relatives au financement par exercice financier qui sont énoncées dans l'ébauche de la DP?
3. Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur la Base de paiement et la Méthode de paiement? Est-ce que la Base de paiement proposée est convenable? Faudrait-il ajouter d'autres étapes?

### **SECTION 5: AUTRES**

1. Veuillez indiquer toute autre question, préoccupation ou recommandation qui n'a pas été mentionnée.